



HAL
open science

Bibliothèques aixoises du XVe siècle

Noël Coulet

► **To cite this version:**

Noël Coulet. Bibliothèques aixoises du XVe siècle. Livres et bibliothèques (XIIIe-XVe siècle), Privat, pp.209–239, 1996. hal-03290261

HAL Id: hal-03290261

<https://hal.science/hal-03290261v1>

Submitted on 26 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Bibliothèques aixoises du XVe siècle (1433-1448)

Noël Coulet

Abstract

The library inventories studied here concern a Dominican archbishop, a Benedictine law professor, a rational member of the Chamber of Audits, a lawyer, a notary and a surgeon. The southern character of these collections is not very strong : common language appears only in utilitarian writings and the rare literary texts cited are written in French ; however, law books, by far the most numerous, give a large place to southern French jurists. Scholastic theology dominates the elites's religious culture in Aix. As for the laity, most of them strengthened their faith with matins or books of hours.

Résumé

Les inventaires de bibliothèques étudiés concernent un archevêque dominicain, un bénédictin professeur de droit canon, un maître-rational de la Chambre des Comptes, un avocat, un notaire et un chirurgien. Le caractère méridional de ces collections est peu marqué : la langue vulgaire n'apparaît que dans des écrits utilitaires et les rares textes littéraires cités sont rédigés en français, mais les livres juridiques, qui sont de loin les plus nombreux, font une place notable aux juristes du Midi. La théologie scolastique domine la culture religieuse de l'élite de la société aixoise. La majorité des laïcs nourrit, elle, sa foi des matines, c'est-à-dire des livres d'heures.

Citer ce document / Cite this document :

Coulet Noël. Bibliothèques aixoises du XVe siècle (1433-1448). In: Livres et bibliothèques. Toulouse : Éditions Privat, 1996. pp. 209-239. (Cahiers de Fanjeaux, 31);

https://www.persee.fr/doc/cafan_0575-061x_1996_act_31_1_1644

Fichier pdf généré le 07/12/2021

Bibliothèques aixoises du XV^e siècle (1433-1448)



Capitale d'une principauté, métropole ecclésiastique et siège, depuis 1409, d'une université, la cité d'Aix-en-Provence¹ offre un bon terrain d'observation pour l'étude des bibliothèques. Un hasard documentaire favorable m'a permis de réunir, à partir principalement des sources notariales, un ensemble d'inventaires établis à des dates voisines, entre 1433 et 1448, recensant les livres détenus par plusieurs personnages de statut social différent : un archevêque, un professeur de droit, des grands officiers, un avocat, un notaire, un barbier. La vision que propose ce corpus est néanmoins incomplète. Elle laisse de côté le chapitre et les couvents de mendiants. La bibliothèque du chapitre est bien connue, grâce aux recherches d'Anne Chalandon, mais pour la première décennie du XV^e siècle². Les inventaires de biens de chanoines dont nous disposons sont antérieurs à la période retenue. Quant aux bibliothèques conventuelles, nous n'avons sur elles que des éclairages très partiels : la liste, dressée en 1431, des livres appartenant à la bibliothèque du couvent des Mineurs qu'un religieux avait emportés dans sa cellule

et refusait de restituer³ et le prix-fait, daté de 1440, d'un missel enluminé pour le couvent des Prêcheurs⁴. En dépit de ces lacunes, cet ensemble offre l'intérêt de couvrir une assez large palette sociale⁵.

I. LA BIBLIOTHEQUE D'UN ARCHEVEQUE DOMINICAIN

Avignon Nicolai est vraisemblablement originaire du diocèse d'Uzès à en juger par le legs qu'il fait dans son testament à son frère François, de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard), localité voisine de Roquemaure⁶. On ne sait toutefois rien de lui avant 1386, date à laquelle il est attaché au couvent des Prêcheurs de Marseille comme *magister naturarum*. L'année suivante, le chapitre général des Dominicains l'assigne comme lecteur des sentences au couvent de Montpellier. En 1393, une bulle de Clément VII lui confère le doctorat en théologie et il devient régent des études dans ce même couvent. De 1399 à 1401, il est prieur du couvent des Dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix. En 1401, Il est élu prieur de la province de Provence. Proche de Benoît XIII, il fait partie de l'ambassade que ce pontife envoie à Savone en juillet 1407. Pourvu de l'évêché de Senez en juillet 1408, il est, l'année suivante, l'un des délégués adressés par Benoît XIII au concile de Pise. Il est également l'un des deux ambassadeurs que ce pape dépêche auprès de l'empereur Sigismond à Constance en 1415. Benoît XIII le transfère cette même année sur le siège de Huesca, dans un pays qui reconnaît encore son autorité pontificale. Martin V le transfère à Marseille en 1419, mais, comme le titulaire de ce siège refuse de le quitter, Avignon Nicolai devient, en 1420, évêque de Saint-Pons-de-Thomières. En 1422, le cardinal Filliastre qui tient Aix en commende consent à s'en dessaisir, permettant ainsi la nomination d'Avignon Nicolai sur ce siège qu'il occupera jusqu'à sa mort, survenue le 15 juin 1443. Il avait été élu, en 1436, chancelier de

l'Université d'Aix, en remplacement du chanoine et professeur de droit Louis Guiran, par une délibération qui lie désormais organiquement la charge de chancelier à celle de titulaire du siège d'Aix⁷.

Les archives départementales des Bouches-du-Rhône conservent un important dossier consacré à la succession de ce prélat qui contient son testament, l'autorisation qui lui est donnée de tester, l'inventaire de ses meubles, dont ses livres, et le procès-verbal de leur vente aux enchères. Ces deux dernières pièces ont été publiées et commentées par le chanoine Albanès il y a un siècle⁸. Cette édition n'utilise pas le texte de la minute de ces actes conservée dans un protocole d'un notaire aixois⁹. Ce registre fournit un certain nombre de compléments au dossier du fonds de l'archevêché, dont un dénombrement, malheureusement incomplet, des livres de l'archevêque qui, à sa mort, se trouvaient dans l'armoire des archives du chapitre cathédral et n'avaient pas été recensés lors de l'inventaire des meubles du palais archiépiscopal.

Selon ces documents, il y avait 96 volumes au palais des Tours et 42 à Saint-Sauveur. La bibliothèque d'Avignon Nicolai comprenait donc 138 livres¹⁰. Elle était bien plus riche que celle de ses prédécesseurs du XIV^e siècle dont les registres des collecteurs apostoliques nous ont conservé l'inventaire. Armand de Narcès, mort en 1348, détenait une soixantaine de volumes¹¹, Jean Peysson, décédé en 1368, en avait plus de 90¹² et Géraud de Pouzillac, disparu en 1378, un peu plus de 70¹³. Confrontée aux bibliothèques de prélats français que l'on connaît pour la première moitié du XV^e siècle, la librairie d'Avignon Nicolai se classe parmi les plus importantes¹⁴.

Les inventaires ne donnent pas les titres ou les incipit de tous les ouvrages. Le notaire n'a pas cru bon de relever ceux de 17 livres enfermés dans deux sacs qu'il s'est contenté de compter et 22 des livres de Saint-Sauveur restent dans l'anonymat. Le procès-verbal de la dispersion des biens du prélat fournit les titres de 70 ouvrages. Pour un certain nombre, les livres alors vendus – 40 – ne figurent pas sur l'inventaire, un chiffre qui correspond presque exactement au total qui nous manque. En combinant ces divers documents,

nous avons, semble-t-il, la liste complète des livres d'Avignon Nicolai. Toutefois, sur ces 138 livres, une vingtaine ne peut être identifiée et les titres ou les incipit sont souvent trop imprécis pour que l'on sache même dans quelle rubrique classer ces ouvrages. L'information est, malgré tout, suffisante pour définir les caractéristiques de cette collection.

Le droit y occupe peu de place, à la différence de ce que l'on voyait chez ses prédécesseurs au XIV^e siècle : 10 ouvrages sur 138 (ou 125 identifiés), soit 7 %, alors que ce type de livres représentait un peu plus du tiers de la bibliothèque de Géraud de Pouzillac, le tiers de la bibliothèque d'Armand de Narcès et un dixième de celle de Jean Peysson, le moins juriste de ses prédécesseurs. Les codes du *corpus juris civilis* sont absents de la librairie d'Avignon Nicolai alors qu'ils figuraient dans celles de Narcès et de Pouzillac. Sa bibliothèque juridique est essentiellement consacrée au droit canon. Il possède la collection connue sous le nom de *Bréviaire de Bernard de Pavie*¹⁵ – mais non le *Décret* – les *Décrétales*, le *Sexte* et les *Clémentines*. Le fonds de traités et commentaires se réduit à un répertoire de la somme de Raymond de Peñafort, au *Libellus de electione* de Guillaume de Mandagout, à un commentaire théologique de François de Mayronnes sur un chapitre des *Décrétales*¹⁶, à un commentaire des *Décrétales* d'un Bernard du Puy, un franciscain que je n'ai pu identifier, et à la *Lectura* de Boniface de Ammanati sur les *Décrétales*. Le traité de procédure du Montpelliérain Pierre Jame (*De libellis*) est le seul livre de droit civil qu'il détienne. L'archevêque possède en outre un exemplaire des *Statuts* du comte de Provence Raymond Bérenger V, recueil que l'on retrouve à cette époque dans plusieurs bibliothèques aixoises.

Avec 19 ouvrages, soit 14 %, le rayon écriture sainte et exégèse est beaucoup mieux fourni, bien qu'Avignon Nicolai ne se distingue guère par là de ses prédécesseurs, mis à part Géraud de Pouzillac chez qui ce type de livres était inexistant. La proportion était identique chez Armand de Narcès et légèrement inférieure (10 %) chez Jean Peysson. Avignon Nicolai possédait, comme beaucoup de prélats¹⁷, deux Bibles, une de grand format, en deux

volumes, et une plus petite. Il avait également deux psautiers, un grand, glosé, et un petit sans gloses, et plusieurs livres bibliques isolés : l'*Exode*, l'*Évangile de Marc* et un recueil des quatre évangiles. S'y ajoutent l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur et un volume de concordances de la Bible. Le fonds d'exégèse comprend l'*Expositio continua* de Thomas d'Aquin sur les évangiles, la postille du même auteur sur les épîtres aux Corinthiens dans un volume composite qui contient la postille de Nicolas Trevet sur les *Psaumes*, deux livres de Nicolas de Lyre, l'un sur les livres des *Rois* et d'autres livres de la Bible, l'autre sur les évangiles, ainsi qu'une postille de l'hospitalier Jean de Hesdin sur *Job* et deux ouvrages anonymes, une postille sur les évangiles et un traité sur la *Genèse* et, peut-être, sur d'autres livres de l'Ancien Testament. Une œuvre d'esprit plus archaïque, la paraphrase de Jean de Limoges sur l'explication par Joseph du songe de Pharaon (*unum librum parvum epistolarum de rege Egipti ad Jecep et e contra*), se mêle à ces commentaires modernes.

La part réservée à la théologie et à la philosophie n'est pas, en pourcentage, plus importante que chez ses prédécesseurs, mis à part, à nouveau, le cas de Gérard de Pouzillac qui leur faisait peu de place. Les 27 volumes que l'on recense représentent un pourcentage – 19 % – très proche de ceux que l'on observait chez Jean Peysson et Armand de Narcès. Mais la composition de cette bibliothèque théologique est très différente. Les Pères et les théologiens anciens, qui tenaient une place prépondérante chez Jean Peysson et qui équilibraient presque chez Armand de Narcès les œuvres, plus récentes, de Thomas d'Aquin et Hervé Nédelec, ont ici la portion congrue. Alors que Jean Peysson détenait six manuscrits de Grégoire le Grand, on ne voit ici que les inévitables *Moralia in Job*. De saint Augustin, représenté par deux ouvrages chez Armand de Narcès et trois chez Jean Peysson, figure seul un apocryphe, le *De Gaudio Paradisii*. Les seuls autres écrits patristiques sont un livre, non autrement identifié, de saint Jean Damascène, un *De fide* de Jean Chrysostome et la correspondance entre Corneille et Cyprien de Carthage. De saint Bernard, que l'on retrouvera parmi

les sermonnaires, apparaissent seules des *Lettres*, dans un manuscrit de belle qualité. Un fragment du *De sacramentis* d'Hugues de Saint-Victor est, au contraire, présenté comme un vieux livre dérelié. En revanche, la bibliothèque d'Avignon Nicolai fait une place notable à un domaine totalement absent chez ses prédécesseurs, le *Livre des Sentences* et ses commentateurs. Avec l'œuvre elle-même de Pierre Lombard (l'ouvrage intégral et un exemplaire du troisième livre), il possède le commentaire de saint Bonaventure sur les troisième et quatrième livres et ceux de Thomas d'Aquin et de Pierre de Tarentaise sur le quatrième. Outre une partie du *Compendium theologicae veritatis*, de Hugues Ripelin¹⁸, l'archevêque, comme son prédécesseur Armand de Narcès, détient les deux *Sommes* de Thomas d'Aquin¹⁹. Trois autres traités de cet auteur s'y ajoutent : le *De veritate*, la *Quaestio de potencia Dei*, associée dans un même volume au *De spiritualibus creaturis*, et un recueil regroupant des commentaires sur l'*Éthique* et la *Politique* d'Aristote. Une table par ordre alphabétique des œuvres de Thomas complète cette bibliothèque thomiste. Le *De potestate pape* d'Augustin d'Ancône et un *De ecclesiastica potestate* qui pourrait être de la même plume traduisent l'importance des préoccupations ecclésiologiques chez ce prélat mêlé aux débats du schisme. Les livres de théologie de l'archevêque comprennent, de plus, divers traités aux titres non précisés de François de Mayronnes qui figurent dans le même recueil que son *Expositio* sur un chapitre des *Décrétales*, une table alphabétique sur un *Librum Trinitatis* non autrement identifié et deux ouvrages anonymes, dont un recueil composite. A moins qu'elle ne se cache dans la vingtaine de livres non encore identifiés, la littérature de spiritualité est absente, alors qu'un demi-siècle plus tôt Jean Peysson possédait l'*Horloge de sagesse* de Suso et plusieurs autres opuscules d'édification.

Vingt manuscrits, soit 14 %, concernent la prédication, nettement moins que chez Jean Peysson où l'on dénombrerait près de 25 titres de ce genre (28 %), mais nettement plus que chez ses autres prédécesseurs²⁰. La bibliothèque du prélat comprend plusieurs des auxiliaires classiques du prédicateur, le *Communiloquium* de Jean

de Galles et les *Flores sanctorum*, quatre recueils d'exempla – les *Moralitates historiarum* de Robert Holcot, les *Exempla sacre scripture* de Nicolas de Hannapes, le *De abundantia exemplorum* de Pierre Auriol et la *Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti* de Jean de Galles²¹ – ainsi que deux recueils anonymes de *Distinctiones* et une douzaine de recueils de sermons. Mis à part les sermons dominicaux de Jacques de Voragine et deux volumes de saint Bernard, dont les *Sermons sur le Cantique des cantiques*, il s'agit d'écrits anonymes illustrant les divers types de prédication, *ad status, de sanctis* (« un recueil de sermons dont le premier est de Jean-Baptiste ») et dominicaux.

La pastorale n'est guère représentée que par un recueil des statuts synodaux publiés durant son gouvernement par Avignon et par une *Somme des confesseurs*, beau livre d'assez grand format. Les livres liturgiques sont beaucoup plus nombreux : deux pontificaux, dont l'un d'apparat muni de fermoirs d'argent doré aux armes du prélat, un bréviaire dont la couverture de soie s'orne de ramages colorés, un missel avec son calendrier, et trois livres contenant les offices de la messe, du baptême et de la confirmation.

Quatre titres rappellent qu'Avignon Nicolai fut à ses débuts un « magister naturarum » : deux livres de médecine, un *Regimen sanitatis* anonyme et un traité d'Arnaud de Villeneuve sur l'usage médical des vins (*Tractatus vinorum ad diversas infirmitates*)²², ainsi que deux petits livres d'astronomie. La rhétorique est représentée par un petit livre de Bède²³ et par un manuel *super arengis fiendis*. L'histoire, qui se réduit à l'œuvre de Pierre le Mangeur, occupe aussi peu de place parmi les livres de l'archevêque qu'elle en tenait chez ses prédécesseurs. Les livres de morale, qui étaient nombreux chez Jean Peysson, se réduisent ici à un *Speculum morale regium* anonyme et au *Liber scaccorum*, le traité des échecs moralisés de Jacques de Cessoles ou l'œuvre de l'un de ses imitateurs. Alors que les lettres antiques étaient absentes des bibliothèques épiscopales aixoises du XIV^e siècle, Avignon Nicolai possède les *Lettres* de Sénèque et celles de Cicéron, ainsi que le *De officiis* de ce dernier. Seule ouverture sur la littérature profane en

langue vulgaire, absente des collections de ses prédécesseurs, un volume qui pourrait être une partie de la Divine Comédie : *Liber Dante in vulgari ytalico et rima sed imperfectus*.

Le *Defensor pacis* de Marsile de Padoue et un *De potencia imperiali* anonyme traduisent un certain intérêt pour la réflexion politique. Mais c'est surtout le débat ecclésiologique qui retient l'attention de cet archevêque qui fut personnellement engagé dans les tractations et controverses du schisme. Parmi les sept livres relatifs à cette crise de l'Eglise figure le *Casus* des cardinaux clémentistes qui marque l'ouverture du schisme, le *De potestate ecclesie* composé par Pierre d'Ailly lors du concile de Constance, deux ouvrages anonymes sur les pouvoirs du concile (un *Tractatus de consilio generali* et un *Tractatus de consiliis generalibus*) ainsi qu'un recueil factice, constitué par Avignon lui-même, d'écritures et lettres des conciles. Cette partie de la bibliothèque comprend, outre ce fascicule découvert dans un sac, d'autres documents conservés sans couverture et grossièrement reliés : six sesternons de papier contenant un écrit *Super tractatu utismaticorum* (qu'il faut sans doute corriger en *scismaticorum*) et divers procès et traités sur le fait du schisme *simul ligatos cum filo* qui datent du temps de celui que l'on ne nomme plus alors que monseigneur Pierre de Luna. On peut penser que, de la même manière, le *Liber copie instructionum domini Angeli* inventorié dans l'armoire du chapitre renvoie à Grégoire XII.

L'implication d'Avignon Nicolai dans la crise née du schisme explique pour une part la présence dans cette bibliothèque de plusieurs livres de prophéties et de visions. Ce genre était pratiquement absent des bibliothèques des prélats du XIV^e siècle, à l'exception du *Liber Concordanciarum* de Joachim de Flore, que l'on retrouve d'ailleurs chez Avignon Nicolai. Ce dernier possède en outre les *Visions* du Dominicain avignonnais Robert d'Uzès, la *Papalista* (issue des *Vaticinia de summis pontificibus*) et, plus récente, l'*Épître de l'ermite Télesphore de Cosenza*. On peut ajouter que, parmi un ensemble de trois livres concernant les juifs et les hérétiques²⁴, figure, à côté d'un *modus procedendi*, un traité *Contre*

les Juifs et de l'Antéchrist qui se rattache aussi à ce genre littéraire.

La bibliothèque d'Avignon Nicolai est, on ne saurait s'en étonner, une bibliothèque dominicaine. Ce caractère se traduit tout d'abord par la présence de quatre manuscrits relatifs à la défense et illustration de l'ordre : une *Expositio* de la règle de Saint-Augustin qui est vraisemblablement le commentaire écrit pour l'ordre par Humbert de Romans²⁵ ; l'écrit polémique de Thomas d'Aquin contre Guillaume de Saint-Amour « *impugnantem religiosos* » (comme l'écrit l'inventaire corrigeant le titre original *Contra impugnantes Dei cultus*) ; un recueil consacré aux privilèges de l'ordre, réunissant dans le même manuscrit sur parchemin un *Liber privilegiorum ordinis predicatorum sub brevitare collectorum* et un *Liber confirmationum ordinis predicatorum* et, enfin, un opuscule contenant une détermination *De perfectione ordinis predicatorum*. Ce caractère se marque aussi par la place que tiennent les écrivains de l'ordre : Hugues Ripelin, Nicolas Trevet, Pierre de Tarentaise, Jacques de Voragine, Raymond d'Uzès, Robert Holcot, Nicolas de Hannapes, Raymond de Peñafort, Humbert de Romans et douze volumes et une quinzaine d'œuvres de Thomas d'Aquin. On a là comme le négatif de la petite bibliothèque que le frère Raymond Pandulphi s'était constitué aux dépens de la librairie du couvent des Cordeliers et qui comptait treize ouvrages d'auteurs franciscains sur seize²⁶. Enfin, la composition de la collection d'Avignon Nicolai présente les mêmes caractéristiques que les bibliothèques des couvents de son ordre en France : faible présence des Pères et des théologiens du XII^e siècle, intérêt limité pour le droit, même canonique, place restreinte faite à l'histoire, ouverture sur la médecine et l'astrologie, accent mis sur la prédication et sur la théologie moderne²⁷. Encore doit-on noter à ce point que, à la différence de ce que l'on voit dans les couvents de Toulouse et d'Avignon, les théologiens modernes sont surtout ici ceux du XIII^e siècle scolastique. La modernité pénètre par l'exégèse ou par les commentaires des *Sentences*, mais la théologie fondamentale reste exclusivement thomiste. Ockham notamment est ignoré. La librairie du Bénédictin Jean de Vitrolles fait preuve en la matière de plus d'éclectisme.

II. LA BIBLIOTHEQUE D'UN PROFESSEUR DE DROIT

Jean de Vitrolles²⁸ est originaire d'un village du même nom sis aujourd'hui dans le terroir de la commune de Lanuéjols (Lozère), dans ce Gévaudan qui a vu naître Urbain V et qui bénéficie alors de ses libéralités, notamment la fondation de ce collège Saint-Benoît-et-Saint-Germain où les moines du diocèse de Mende peuvent venir étudier le *Décret*. Moine de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, Jean de Vitrolles achève ses études en 1401, date à laquelle son parent Pierre Flamenc lui confère le doctorat. Peu après, il succède à Pierre Flamenc comme prévôt de ce même collège et lorsque, en 1409, Pierre Flamenc devient abbé de Saint-Victor, Jean de Vitrolles le remplace à la tête du prieuré victorin de Romette (Hautes-Alpes), près de Gap. Dans le courant de l'année 1412, le sénéchal Pierre d'Acigné et les syndics d'Aix le décident à venir s'établir à Aix comme professeur de Décret dans la toute jeune université fondée par Louis II en 1409. Le salaire qui lui est promis lui est versé de façon si irrégulière qu'en 1418 la commune lui doit 600 florins. Le professeur de Décret préfère, dans ces conditions, renoncer à son traitement et conclure avec la ville une convention qui lui abandonne en toute propriété la maison où il réside, située dans l'actuelle rue des Nobles (alors traverse de Jean de Vitrolles), dans laquelle il entend fonder un collège qui recevra par moitié des étudiants en droit civil et en droit canon. Il y crée avec ses propres livres une bibliothèque qui devra demeurer à perpétuité dans ce collège et qui est appelée à s'enrichir par des dons et legs. Huit ans plus tard, en 1426, Jean de Vitrolles vend pour dix ans à l'archidiacre de Saint-Sauveur l'usufruit de cette maison qui semble alors en mauvais état matériel. Cette décision peut s'expliquer par le poids des fonctions qu'il exerce alors comme vicaire général *sede vacante* de Saint-Victor, après la mort de Pierre Flamenc. Il faut, sans doute, la rapprocher également des difficultés que connaît une jeune université qui a quelque mal à attirer les étudiants. Jean de Vitrolles meurt à la fin de l'année 1432.

Aussitôt, les syndics, s'appuyant, de toute évidence, sur une des clauses de la convention de 1418, demandent que soit dressé un inventaire de la bibliothèque du défunt. Ils ne sont pas les seuls : l'abbaye de Saint-Victor qui revendique son droit de dépouille fait de même ainsi qu'un neveu du prieur de Romette, en tant que son héritier. Ce qui nous vaut de conserver plusieurs exemplaires, de mains différentes, de cet inventaire²⁹.

La bibliothèque comprend 151 volumes, soit, si l'on tient compte des livres qui contiennent plusieurs ouvrages, près de 160 titres. Il faut déduire de ces chiffres un Cassiodore qui fut prêté à Jean de Vitrolles par un jurisconsulte aixois et un bréviaire appartenant au prévôt du chapitre. Rappelons qu'à des dates voisines à Paris la bibliothèque du collège de Dormans-Beauvais comptait 97 volumes en 1384, celle du collège de Fortet, 86 en 1412, tandis que les librairies des collèges de Mirepoix à Toulouse en 1435 et d'Annecy à Avignon avaient respectivement 72 et 147 manuscrits³⁰. C'est, non seulement la plus importante des bibliothèques aixoises de son temps, mais aussi la moins étroitement spécialisée. En effet, 74 de ces livres, la moitié (74 %), ne sont pas des livres de droit.

L'écriture sainte et l'exégèse y occupent une place modeste, six titres en tout : une Bible, un recueil contenant le texte des livres des douze prophètes et un *De Infancia Salvatoris Nostri Jhesus Christi* qui pourrait être un apocryphe, flanqués pour tous commentaires du *De semine scripturarum* faussement attribué à Joachim de Flore, de l'*Aurora* de Petrus de Riga et d'une postille de Nicolas de Lyre sur les *Psaumes*. La part de la théologie est plus importante : une vingtaine de titres qui se partagent assez équitablement entre les Pères, les théologiens du XII^e siècle et les écrits plus modernes. L'âge patristique est représenté par des œuvres de saint Augustin (les *Confessions*, peut-être en deux volumes, et le sermon 392, *De muliere incurvata*), de Grégoire le Grand (*Moralia in Job*) et de Cassiodore et par divers écrits sur l'Église des premiers siècles, les *Hyerominiana* du canoniste Jean d'André ou, du moins, un fragment de cet ouvrage, et deux écrits anonymes, un *De Vitis patrum*

et un *De institutis sanctorum patrum* (sans doute de Jean Cassien, le fondateur de Saint-Victor). La théologie du XII^e siècle occupe plus de place que chez l'archevêque dominicain avec cinq titres : le *De Claustro anime* de Hugues de Fouillois, le *Liber de spiritu et anime* d'Alcher de Clairvaux, le *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor et deux florilèges de saint Bernard. L'étude des *Sentences* n'a évidemment pas ici la place qu'elle occupait chez Avignon Nicolai. Jean de Vitrolles, qui n'a même pas l'œuvre intégrale de Pierre Lombard, mais seulement son prologue, possède néanmoins deux commentaires, ceux de Thomas d'Aquin et du Franciscain Pierre de Trabibus. Les auteurs modernes qui figurent dans cette collection sont, eux aussi, des Mendiants : saint Bonaventure avec le *Breviloquium* et l'*Itinerarius mentis in Deum*, Ockham avec un recueil de *Questiones* et, semble-t-il, Hugues de Saint-Cher avec un *Speculum ecclesie*, cité deux fois et donc peut-être en deux tomes ou en deux exemplaires. Jean de Vitrolles manifeste plus d'intérêt pour la philosophie qu'Avignon Nicolai. On ne trouve pas moins de huit livres de cette science, qui se laissent parfois mal identifier, tel un *Librum supra philosophiam*, un traité *De suppositionibus in logica* (œuvre du Franciscain Guiral Ot ?) et un *Liber argumentationum sciencie logicalis*. Ces titres en disent assez toutefois pour éclairer le contenu de cette bibliothèque philosophique où l'on trouve, à côté de l'inévitable *Consolation* de Boèce et de la *Métaphysique* d'Aristote et d'un des *Artes* de Raymond Lull, des manuels anonymes, comme ces *Argumenta logicalia de ente rationis* (que l'on peut identifier comme les *Questiones de differentia esse et essentiae* de Bernard de Trillia) et les *Logiques* de Buridan et d'Ockham.

Les livres liturgiques se bornent à un missel et à un processional et la pastorale n'est représentée que par la *Summa de casibus* de Raymond de Peñafort et un *Speculum sacerdotum*. En revanche, la bibliothèque de Jean de Vitrolles est largement pourvue en livres à l'usage des prédicateurs. Elle comprend deux *Artes predicandi*, l'un anonyme et l'autre composé au début du siècle par le Franciscain catalan Francesc Eixemenis, les *Distinctiones* de

Maurice de Provins, le *Communiloquium* de Jean de Galles, le *De dieta vite* de Guillaume de Lavicea et plusieurs recueils d'exempla : le *De oculo Morali* de Pierre de Limoges, le *Liber exemplorum* de Nicolas de Hannapes et le livre XII (un Ovide moralisé) du *Reductorium morale* de Pierre de Bersuire. Si l'on ajoute sept recueils de sermons, tous anonymes, on voit que la prédication occupe chez Jean de Vitrolles une place analogue à celle que lui accordait la bibliothèque de l'archevêque dominicain.

Les livres de grammaire et de rhétorique, avec un *Liber supra grammaticam* non autrement identifié et un *Liber de congruitate et incongruitate grammaticae* (qui semble être un *Libellus de dictamine* de Jean de Limoges), ne sont pas plus nombreux que ceux de médecine, le *De regimine sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve et un autre traité anonyme. L'histoire fait meilleure figure que dans la bibliothèque de l'archevêque avec Jacques de Vitry, Flavius Josèphe et le *Chronicon* d'Isidore de Séville. On est surpris par le peu d'intérêt accordé aux lettres antiques qui se réduisent aux *Declamationes* de Sénèque le Rhéteur, d'autant plus que cette bibliothèque témoigne d'une réelle ouverture sur l'humanisme : elle comprend quatre manuscrits de Pétrarque (*Liber rerum familiarum* en deux volumes, *Liber virorum illustrium* et *De conflictu rerum suarum*) ainsi que la *Genealogia deorum* de Boccace. Peut-être faut-il voir là l'influence – ou un héritage – de Pierre Flamenc³¹. Si les débats du schisme ne laissent ici aucune trace, le genre prophétique est toujours présent, illustré par le *Pronosticon seculi futuri* de Julien de Tolède, le *De semine scripturarum* du Pseudo-Joachim et une anonyme *Vie de la Sybille*.

Le reste, l'autre moitié des livres de la bibliothèque de Jean de Vitrolles et de son collègue, est formé par des livres de droit. Avec les deux tiers des titres de manuscrits juridiques, 49, soit près du tiers de l'ensemble de la bibliothèque, le droit canon prédomine. Cette collection comprend tout d'abord les divers livres du *Corpus juris canonici*, mais, si les *Décrétales* et les *Extravagantes* de Jean XXII figurent en double, Jean de Vitrolles n'a qu'un petit fragment du *Décret*, un sesternon contenant le début de ce texte.

Cet ensemble de codes est complété par deux recueils qui enregistrent l'évolution récente de la jurisprudence et de la législation de la cour pontificale : les *Décisions de la Rote* et les *Constitutions de la chancellerie de Martin V*. Le fonds de commentaires est largement dominé par les classiques, les canonistes du XIII^e siècle : Henri de Suse, Guillaume Durand, Barthélemy de Brescia, Innocent IV, Geoffroy de Trano, Frédéric Petrucci, Bernard de Compostelle et ceux dont la vie s'achève dans les premières décennies du XIV^e siècle, Guillaume de Collemedio, Guillaume de Mandagout, Guy de Baisio et Bérenger Frédoul, particulièrement bien représenté avec quatre de ses ouvrages. Parmi les auteurs plus récents, la prédilection de Jean de Vitrolles va à Jean d'André. Il n'a pas moins de huit manuscrits de ce canoniste bolonais : trois lectures ou nouvelles sur divers livres des *Décrétales*, une nouvelle sur le *Sexte* et un *Sexte* glosé, une lecture et des postilles sur les *Clémentines* et des additions au *Speculum juris*. Tout laisse penser qu'il est, pour le canoniste qui a constitué cette collection, l'autorité de référence. Trois de ses contemporains figurent également dans l'inventaire, Paul de Liazariis avec une lecture des *Clémentines*, Henri Bohic avec la table de son commentaire des *Décrétales* et un autre Bénédictin méridional qui enseigna à Avignon et Montpellier, Jean de Joncels³², dont on voit ici le *Memoriale Decreti* et une *lectura* dont on ne sait sur quel livre elle porte. Le seul auteur récent est l'Espagnol Francois de Zabarella, mort en 1417, dont Jean de Vitrolles détient un commentaire sur le 4^e livre des *Décrétales*. Cette bibliothèque canonique privilégie les *Décrétales* : le nombre des ouvrages consacrés à leur étude est le triple de ceux qui ont trait au *Décret*. On retrouve là des caractéristiques qu'Henri Bresc a bien notées dans son étude des bibliothèques de Sicile³³.

La composition de la bibliothèque ne reflète pas l'intention de parité entre les deux droits qui s'exprimait dans l'acte de fondation. Le droit civil est assez mal loti. Les manuscrits, au total 24, sont deux fois moins nombreux que ceux qui sont destinés aux canonistes. C'est dans cette partie du fonds que Jean de Vitrolles puise

lorsqu'il lui faut se dessaisir de quelques livres pour les mettre en gage : deux manuscrits, l'un de Balde et l'autre de Cino da Pistoia, sont ainsi hypothéqués à sa mort. Le *Corpus juris civilis* se réduit à l'*Inforciat* et aux deux *Digestes*, encore ne sont-ils pas tous en très bon état. S'y ajoute un texte fondateur pour le droit public du comté de Provence, les *Statuts* de Raymond Bérenger V. Le choix un peu disparate des titres des livres conservés, des commentaires du *Code* et des manuels de procédure, ne semble pas répondre à l'intention de constituer un fonds de référence. Il comprend surtout des manuscrits de docteurs ayant écrit avant le milieu du XIV^e siècle. Les juristes français, Jacques de Révigny, Jean Faure, le Montpelliérain Pierre Jame et le Dracénois Pierre Antiboul occupent une place honorable face à la science italienne représentée par Dino di Mugello, Jacques de Butrigario, Cino da Pistoia, Alberto Gaudino, Oldrade et Bartole, le seul auteur dont il détienne deux ouvrages. La lecture de Balde sur l'*Inforciat* est l'unique œuvre récente que possède Jean de Vitrolles.

III. LA BIBLIOTHEQUE D'UN GRAND OFFICIER

Antoine Suavis, en revanche, est un civiliste. Originaire de Talard (Hautes-Alpes), licencié en droit, sans que l'on sache quelle université lui a conféré ce degré, établi comme *jurisperitus* à Aix dès 1410, il devient conseiller du roi sous Louis II, qui le nomme avocat et procureur fiscal du Parlement créé en 1415, lequel devait se substituer au juge-mage. Il a conservé quelque temps cette fonction après la disparition de cette éphémère institution et fut pourvu d'un office de maître-rational de la Chambre des comptes en 1424³⁴. A la différence de bien d'autres maîtres rationaux, il n'a pas obtenu de doctorat ni assuré d'enseignement à l'université.

Un inventaire des livres trouvés après sa mort, en 1433, dans sa maison, voisine du couvent des Carmes, recense 80 volumes³⁵.

Parmi eux, une dizaine de manuscrits composites regroupent de deux à huit ouvrages, trois le plus souvent. Un de ces volumes mêlant papier et parchemin contient ainsi quatre textes de Bartole (deux *Leges repetite*, un *Repertoire* et l'*In Extravagantem ad reprimendum*), le traité de Jean Calderini sur l'interdit ecclésiastique, les *Règles de la chancellerie de Jean XXII*, et les traités *De la guerre* et *Des représailles* de Jean de Legnano. Ce sont donc en fait plus de 105 titres³⁶ qui composent cette riche bibliothèque³⁷.

Les deux tiers des volumes concernent la science juridique. Un tiers, 24, témoigne d'autres curiosités et centres d'intérêt. Au premier chef, il s'agit de livres de dévotion et de culture religieuse : 12 ouvrages sur 24. Antoine Suavis détient un volume qualifié de bon et beau, muni d'un fermoir d'argent aux armes de son propriétaire, qui contient le psautier accompagné d'un calendrier, de certaines prières et de l'office de la Vierge³⁸. On ne voit pas chez lui de texte intégral de la Bible, mais un autre psautier glosé, un texte, également glosé, du livre des *Proverbes* (*Paraboles Salomoni*) et une concordance des évangiles (*Flores Evangeliorum*), à quoi s'ajoutent deux commentaires bibliques : des *Expositiones evangeliorum* anonymes et des *Homélies* d'Origène sur divers livres de l'Ancien Testament. Il a constitué un petit ensemble de livres de théologie assez éclectique : le *Liber de claustro anime* d'Hugues de Fouilloy, le *Compendium sacre theologiae* du Pseudo-Bonaventure et la *Somme contre les gentils* de saint Thomas. Ce rayon religieux comprend, en outre, des *Fleurs des saints*, un recueil de sermons et un livre, en langue d'oc, *De la religion de Saint-Jean-de-Jérusalem*, peut être un recueil de statuts. Bien représentée aussi, la philosophie, avec cinq livres : la *Physique* d'Aristote, un recueil composite de ce même auteur contenant des *Libri naturales* (*Phisicorum celi et mundi*, *De anima*, *De causis*, *De generatione*) et l'*Ethique*, un commentaire anonyme de l'*Ethique*, le traité de saint Thomas d'Aquin sur la *Métaphysique* et un livre *De animalibus* qui pourrait être également une œuvre d'Aristote. L'histoire tient moins de place avec trois titres : la chronique de Martin de Troppau, un

Valère Maxime et un *Librum Alexandri in prosa* qui reste à identifier. Elle n'est pas mieux représentée que la médecine avec trois titres également, le *Thesaurus Pauperum* de Jean XXI, un livre nommé *Panteon* et un écrit du frère Mineur Jean Gilles de Zamora sur les poisons et les animaux vénéneux, ou que l'agronomie avec le *De agricultura* de Palladius. Outre un recueil qui semble de type encyclopédique (*Dictionarium historiatum de figuratione corporum, morum et rerum ac effectu eorum*), remplaçant en quelque sorte le *Catholicon* qui figurait chez Avignon Nicolai et Jean de Vitrolles, et la *Rhétorique à Herennius* (*Rhetorica nova*) attribuée à Cicéron, la liste des livres non juridiques d'Antoine Suavis comprend un *Liber scacorum*, dont ne sait à nouveau s'il s'agit du *Ludus scacorum* de Jacques de Cessoles ou d'un de ses nombreux imitateurs, et un ouvrage en langue vulgaire, un « roman de Geoffroy de Bouillon ». Ce livre, le seul qui relève de la littérature de divertissement, est écrit en français, *in gallico*, ce que confirment les incipit et explicit³⁹. A la différence des inventaires précédents, la littérature prophétique n'est absolument pas représentée dans la collection réunie par ce grand officier.

En revanche, la science du droit canon n'est pas absente chez ce civiliste, mais elle tient une place secondaire avec 18 ouvrages. On y trouve les volumes du *Corpus juris canonis* à l'exception du *Décret* : deux exemplaires des *Décrétales* complétées par les *Extravagantes*, le *Sexte*, les *Clémentines*, et les *Extravagantes* de Jean XXII. Parmi les commentateurs, deux représentants seulement de la science canonique récente : Jean de Legnano avec son traité de la censure ecclésiastique et une *Lectura* de Boniface de Ammanatis sur les *Clémentines*. Le reste de la bibliothèque d'Antoine Suavis en la matière est fait de grands classiques : le *Speculum juris* et le *Repertoire* de Guillaume Durand, la *Somme* et les *Lecture* d'Ostiensis, la *Somme* de Geoffroy de Trano, l'*Apparatus* de Bernard de Compostelle sur les *Décrétales* d'Innocent IV, et, en double exemplaire, le *De regulis juris* de Dino di Mugello. Une *Lectura* sur les *Décrétales* de Jean Fabre, qui enseigna à Montpellier dans la première moitié du XIV^e siècle, est

l'unique produit d'une science méridionale du droit que l'on verra mieux représentée dans les livres de droit civil.

Ce sont les plus nombreux, ils constituent près de la moitié des ouvrages détenus par Antoine Suavis. Les volumes du *corpus juris civilis* y figurent souvent en plusieurs exemplaires : trois *Volumen*, dont un incomplet (sans les *Tres libri*), deux *Codes*, deux *Digestes neufs*, trois *Digestes vieux*. Le maître-rational détient aussi un autre texte fondamental, les *Statuts* du comte de Provence Raymond Bérenger V que nous avons déjà vus dans les deux bibliothèques précédemment étudiées. La collection de commentaires est, ici aussi, très classique, mais fait une place non négligeable aux juristes méridionaux et à certains auteurs relativement récents. Parmi les auteurs les plus anciens, à côté de la toujours fondamentale *Somme* d'Azo et de *Questiones* de Roffred de Bénévent, figurent deux écrits du Marseillais Jean Blanc, sa *Summa super usibus feudorum* et un *Tractatus executorium*. Parmi les auteurs plus récents, les juristes français Pierre Jame et sa *Pratica aurea*, Jean Fabre, avec ses commentaires du *Code* et des *Institutes*, et Pierre Antiboul avec son *De muneribus* font bonne figure à côté des Italiens Alberto de Gandino, Cino da Pistoia, et surtout Bartole, le docteur le mieux représenté. Antoine Suavis possède, en effet, ses commentaires du *Code*, des deux *Digestes*, et de l'*Inforciat*, ses traités sur les minorités, les représailles, et la constitution *Ad reprimendum* ainsi que de nombreuses questions et répétitions sans titre et le *Répertoire*. A la différence de celle de Jean de Vitrolles, la bibliothèque d'Antoine Suavis est largement ouverte à la science juridique de son temps. Les écoles italiennes sont représentées par Barthélemy de Saliceto dont trois manuscrits contiennent les commentaires sur les livres 1, 2, 3, 6 et 9 du *Code*, Ange degli Ubaldi, Jean de Legnano et Jean Calderini. A leurs côtés deux juristes de la France méridionale, Jacques Rebuffi avec un commentaire des *Tres libri* et un traité du droit des fiefs de Jean Raynaud, juriste marseillais qui fut un éphémère professeur de l'université d'Aix et enseigna surtout à Avignon du vivant d'Antoine Suavis.

Trois ans plus tard, à la mort de Catherine, veuve d'Antoine Suavis, son fils Jean fait dresser un inventaire de la maison maternelle⁴⁰ qui comprend une liste des livres qui s'y trouvent, 54 volumes, parmi lesquels apparaissent 15 titres nouveaux dont on peut penser qu'ils ont été omis lors du premier inventaire, ce qui porterait à une centaine de volumes le total des livres du maître-rational. Cette liste complémentaire comporte trois nouveaux livres de piété ou de théologie : les *Moralia in Job* de Grégoire le Grand dont l'absence surprenait, un traité sur les sacrements (Hugues de Saint-Victor ?) et un recueil de sermons dus à un *dominus Odo* (Eudes de Châteauroux ?). On y voit également un *Regimen sanitatis*, les deux manuels classiques de grammaire, le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu et le *Grecisme* d'Evrard de Béthune ainsi que l'histoire de la destruction de Troie de Gui Colonna (*quemdam librum Trojani*). La partie juridique de cet appendice comprend deux ouvrages de droit canon, un traité de Jesselin de Cassagnes et une lecture anonyme sur les *Décrétales*, ainsi que deux livres de droit civil, le commentaire de Balde sur le huitième livre de l'*Inforciat* et une lecture anonyme sur le *Code*. Ces ajouts, qui comblent des lacunes qui pouvaient surprendre, comme l'absence de Balde, ne modifient pas sensiblement l'équilibre des disciplines dans la bibliothèque d'Antoine Suavis.

Nous pouvons prendre une vue partielle de la composition d'une autre bibliothèque de maître-rational (et même de deux autres) grâce à un important achat de livres qu'entregistre un autre acte notarié du 1^{er} octobre 1448⁴¹. Honorat de Bayon, le vendeur, se défait de 27 livres ayant appartenu à son père Bertrand. Ce dernier, originaire de Saint-Maximin, avait fait ses études à Avignon où il avait obtenu sa licence en 1419. Juge de la cour royale d'Aix à la fin des années 1420, procureur fiscal en 1435, conseiller du roi, il fut promu maître-rational en 1445 et mourut en 1448⁴². L'acquéreur, Lazare Gaudin, jurisperitus de Draguignan, est licencié en lois. Cinq ans plus tard, le roi René le retiendra comme conseiller. Il obtiendra ultérieurement le doctorat en droit canon et sera pourvu d'un office de maître-rational en 1473⁴³. Les livres qui font

l'objet de cette vente sont uniquement des livres de droit dont on peut penser qu'ils viennent s'ajouter aux codes de l'un et l'autre *corpus juris* qui figuraient déjà dans la bibliothèque de l'acquéreur. Sur trente-deux titres, car trois de ces manuscrits contiennent plusieurs œuvres, onze, environ le tiers, sont des livres de droit canon. Il s'agit, pour moitié, de classiques comme les *Sommes* d'Ostiensis et de Geoffroy de Trano, et une *Summa Bernardi*, peut-être celle de Bernard de Pavie, l'*Apparatus* d'Innocent IV, un *Casus Decreti* et un *Casus Decretalium* anonymes. L'autre moitié comprend des ouvrages plus récents : deux courts écrits de Balde (une conclusion *Supra Innocento* et son *Consilium* sur l'élection du pape, nouvelle trace dans ces bibliothèques des débats suscités par le schisme), le *Répertoire* de Pierre de Braco en deux tomes et les lectures sur les *Clémentines* de Guillaume de Montlauzun et de Pierre d'Ancarano. Les deux tiers des volumes acquis par Lazare Gaudin sont des livres de droit civil. Les auteurs de prédilection, comme chez Antoine Suavis, sont Bartole, avec six titres (son *Répertoire*, ses commentaires sur les deux premiers livres du *Code*, sur la première partie du *Digeste neuf*, sur la première partie de l'*Inforciat* et ses traités sur les représailles et sur les substitutions), Balde, avec deux titres (sa lecture sur le 6^e livre du *Code* et un répertoire : *Singularia per ordinem alphabeti*), et Barthélemy de Saliceto, avec des lectures sur les premier, second et septième livres du *Code*. Parmi les autres titres qui traduisent une prépondérance des auteurs italiens figure l'*Ordo judicarius versificatus* de Dino di Mugello⁴⁴. Les juristes méridionaux sont bien représentés : figurent en effet parmi les auteurs des livres vendus Jean Faure, avec un commentaire du *Code* et des *Institutes*, Jacques Rebuffi, avec son commentaire des *Tres libri*, et les deux grands noms de la science provençale que nous avons déjà rencontrés, Pierre Antiboul, avec son classique *De muneribus*, et Jean Raynaud avec divers traités et répétitions.

IV. UNE BIBLIOTHEQUE D'AVOCAT

Nous abordons pour finir des bibliothèques plus modestes avec, tout d'abord, celle d'un des nombreux *jurisperiti* qui habitent la capitale du comté de Provence. Nicolas Chabert, dit Barrière, est issu d'une famille de laboureurs aisés de la ville d'Aix. La dot de 450 florins que sa sœur Marguerite reçoit, lors de son mariage en 1437 avec le fils d'un marchand, traduit un honorable niveau de fortune. On ne sait où Nicolas a fait ses études juridiques, peut-être à Aix, car il n'apparaît pas sur les matricules de l'Université d'Avignon. L'inventaire de sa maison de la rue droite, établi le 12 août 1448, dénombre dans son bureau, outre une petite roue et une petite caisse qui contient divers instruments notariés, 22 livres⁴⁵. Ce chiffre correspond à ce qui semble être alors la moyenne pour ces praticiens du droit⁴⁶. Cette bibliothèque est presque exclusivement professionnelle. Un des volumes, sans titre, ne peut être identifié par son incipit – *Reverendissimo* – trop peu caractéristique. Nicolas possédait deux livres de piété : un psautier et des matines (*Matutinas in quibus sunt hore Nostre Domine*) munies d'un fermoir d'argent. Dominée par le droit civil, la bibliothèque de Nicolas Chabert fait néanmoins une part importante au droit canon : neuf titres au total, le tiers du total recensé, entrent dans cette rubrique. Si le *Décret* proprement dit est absent, ce qui n'a rien pour surprendre si l'on pense aux bibliothèques précédemment examinées, Nicolas détient les *Décrétales*, le *Sexte* et, réunis dans un même volume sans doute emprunté à un chanoine de Saint-Sauveur, un autre *Sexte*, cette fois glosé, avec les *Clémentines*. Trois commentateurs voisinent avec ces codes : le *De regulis juris* de Dino di Mugello, le *Speculum* de Guillaume Durand et quatre des cinq livres des *Distinctiones* d'Henri Bohic (le tome relatif au quatrième livre des *Décrétales* manque). Le droit civil domine, avec quatorze titres : les différentes parties du *Corpus juris civilis* : le *Code*, les deux *Digestes*, les *Institutes* et, encore que l'identification soit douteuse, le *Liber feudorum*⁴⁷. Parmi les commentateurs,

Bartole domine avec trois titres (des lectures sur les deux *Digestes* et un traité qui reste à identifier) ; il voisine avec le *De libellis* de Roffred de Bénévent et la *Practica* de Pierre Jame, deux traités de procédure. A cela s'ajoutent deux petits livres regroupant plusieurs *recollectiones* sans autre précision sur leur contenu.

V. UNE BIBLIOTHEQUE DE NOTAIRE

Le notaire Lazare Bertrand, fils de notaire et époux de la fille d'un autre notaire, appartient à l'élite de cette profession, au petit nombre de ceux qui sont parvenus à faire leur chemin dans les organes centraux du gouvernement, devenant archivaire ou rational à la Chambre des comptes ou, comme lui, secrétaire du roi. Cette ascension professionnelle se double d'une ascension sociale : il a acquis la seigneurie du village de Peypin près d'Aix. L'inventaire de ses biens, dressé à sa mort en février 1437, recense huit volumes⁴⁸. Cette petite collection, comme la précédente, est presque exclusivement professionnelle. Elle comprend toutefois un « roman », sans autre précision et un livre de piété contenant « les passions du Seigneur », ces évangiles de la passion que tant de testateurs veulent qu'on leur lise au moment de leur agonie, une *Vie de sainte Marguerite* et quelques autres textes non précisés. Deux gros volumes regroupent les principaux éléments du *Corpus juris civilis* : l'un réunit le *Code*, les *Institutae*, l'*Authenticum* et le *Liber feudorum*, l'autre contient des *Institutae* glosées. Les commentaires se limitent à la seule *Somme* d'Azon qui demeure le fondement de l'étude du droit dans les universités. Plus que les subtilités de la science juridique prévalent les règles de la rédaction : outre les *Lettres* de Pierre de La Vigne associées dans un même volume au roman, Lazare Bertrand détient deux exemplaires de la *Somme* de l'art notarial de Roland dei Passageri. Même à ce niveau modeste, les deux droits ne s'ignorent pas : notre notaire possède également

des *Clémentines*. Toutes les bibliothèques de notaire ne sont pas aussi riches : à une date voisine, le 2 mars 1453, l'inventaire du notaire Jean Gavaudan recense un seul livre, des matines : « *quasdam parvas matutinas scriptas in pargameno copertas de rubeo*⁴⁹ ».

VI. LA BIBLIOTHEQUE D'UN CHIRURGIEN

Quittant la robe, voici, pour finir, la bibliothèque d'un barbier (ou chirurgien), Raymond Ducis. Originaire de Tulette dans le Comtat Venaissin, il s'est établi à Aix en 1421 dans l'échoppe que lui a louée la veuve d'un barbier défunt, Agnès Bardon, qu'il ne tardera pas à épouser. Après sa mort, Agnès fait inventorier, le 19 octobre 1443, le matériel de la boutique et les livres du défunt, au nombre de dix-sept⁵⁰. L'importance de cette bibliothèque surprend, d'autant que les barbiers et chirurgiens sont, semble-t-il, peu nombreux à posséder des livres⁵¹. Il est vrai qu'il y a livre et livre et que plusieurs de ces manuscrits se réduisent à quelques cahiers. Six manuscrits sont qualifiés de *libretum*, voire de *libretum parvum*, deux autres sont de simples cahiers (*quemdam quaternum papiri*) et l'un des « livres » a l'apparence des protocoles de notaire (*unum librum ad modum prothocolli*). Parmi les manuscrits qualifiés de « livres » l'un ne renferme que huit cahiers, d'ailleurs mal reliés, et un autre cinq dans le même état⁵². Comme les deux précédentes collections, celle-ci est quasi exclusivement professionnelle, mis à part un livret qui contient certaines prières de Notre-Dame, les litanies et quelques autres prières. Trois de ces ouvrages de médecine sont des traités généraux, l'*Isagogue* de Johannitius, l'*Almansour* de Rhazès et un pseudo Gallien. Un traité enseigne les vertus des herbes. Un autre, qui apprend à connaître les signes des planètes, contient aussi certaines médecines. Une partie de ces ouvrages, comme souvent dans les bibliothèques médicales, sont de simples

recueils de recettes médicales : tel celui qui comprend « certaines cures et recettes » réunies dans un même volume avec un traité des douleurs de tête. A côté de tous ces manuscrits latins, deux écrits en langue vulgaire, ouvrages anonymes dont on ne connaît que l'incipit, l'un en français (*Edechias fut philozophe le premier [...]*), l'autre en provençal (*Car nebot, combien que la sciencia daquella medecina [...]*), illustrent cette importance de la langue vulgaire dans la partie la plus pratique de la littérature médicale que D. Jacquart a bien mise en évidence dans son étude du milieu médical français au bas Moyen Age⁵³. On le voit, la langue d'oc n'apparaît dans ces bibliothèques aixoises que sous la forme d'écrits utilitaires.

VII. CONSERVATION ET CONSTITUTION DES COLLECTIONS

Dans ces bibliothèques les livres précieux sont rares. Un seul des ouvrages dénombrés à la mort d'Avignon Nicolai est qualifié de « beau », une *Somme des confesseurs* qui atteindra d'ailleurs un prix élevé. Seul autre signe de luxe dans cette bibliothèque, le pontifical du prélat est couvert d'une reliure munie de fermoirs d'argent à ses armes. Il en est de même du psautier d'Antoine Suavis, dit « bon et beau », et du livre d'heures de Nicolas Chabert. En outre, quatre des livres du maître-rational sont dits « historiés » : le roman de Godefroy de Bouillon, le dictionnaire, une lecture de Barthélemy de Saliceto et un *Digeste* neuf. Mais que faut-il entendre par historié ? La *lectura* est « *historiatam in principio et cum armis ipsius domini Anthonii* », ce qui fait penser à un ex-libris et laisse douter que le corps du volume soit décoré. Le *Digeste* neuf est « *historiatum cum auro et asuro* », ce qui suggère la présence de lettres ornées plutôt que de vignettes. Il en va sans doute de même des matines d'Antoine Suavis⁵⁴. Tous les livres ne

sont pas reliés ; on trouve ainsi chez Jean de Vitrolles un livre de Pierre Jame « *in viginti sisternis sine ligatura* » et une dizaine d'autres ouvrages sont dans cet état. Les inventaires laissent mal voir comment ces livres sont conservés. Dans la majorité des cas, l'auteur de l'inventaire les trouve dans le studium de leur propriétaire. C'est là, dans cette pièce qui donne sur la chambre secrète du prélat, qu'est conservée la majorité de la collection d'Avignon Nicolai, mais une dizaine de manuscrits est inventoriée dans la chambre de parement voisine, et quatre autres livres liturgiques sont recensés, les uns dans la chapelle et les autres dans la chambre du frère Isnard, frère dominicain au service de l'archevêque. Les livres de la chambre de parement sont rangés dans un *armarium* de noyer, une sorte de buffet ou une armoire basse dont le couvercle sert de lutrin⁵⁵. La majeure partie des manuscrits du studium est contenue dans un coffre, mais vingt-sept livres sont enfermés dans des sacs. Les livres qui ont été transportés à Saint-Sauveur ont été entreposés dans l'armoire où l'on conserve les archives du chapitre. Avignon Nicolai a dressé un inventaire de ses livres dans un *cartabellum* (ou *albarellum*) de papier où sont aussi inventoriés d'autres biens de l'archevêché. Il ne semble pas qu'il en soit ainsi pour Antoine Suavis et Jean de Vitrolles. On ne découvre chez ce dernier qu'une sorte de livre de raison où la mention des livres prêtés figure à côté de bien d'autres créances et obligations. Aucun des dénombrements utilisés ne laisse penser à un classement méthodique des ouvrages.

On sait peu de choses également de la formation de ces collections. L'inventaire nous apprend qu'Antoine Suavis avait recopié de sa main la *Practica Aurea* de Pierre Jame. Il est vraisemblable que l'on avait surtout recours à des copistes de profession. Dans son testament de 1417 le chanoine Guillaume de Littéra lègue au chapitre de nombreux manuscrits juridiques, dont les *Distinctiones* d'Henri Boyc sur les troisième et cinquième livres des *Décrétales* que l'on copie actuellement pour lui (« *quas nunc scribi facio* »)⁵⁶. Mais les registres de notaire livrent peu d'informations sur l'activité de ces scribes, en dehors de la production de quelques livres

liturgiques. Faire copier un livre revient cher : le chapelain Pierre Fournier verse, en 1449, 30 florins au *scriptor* aixois Bertrand de Barre pour réaliser la copie d'un bréviaire, et encore la charge de la correction du texte, cahier par cahier, revient-elle au commanditaire⁵⁷. Dix pour cent seulement des livres acquis par Lazare Gaudin et 4 % des livres de la succession d'Avignon Nicolai atteignent ou dépassent un telle valeur. C'est là le prix de la « belle » *Somme des confesseurs* du prélat et sa petite bible se négocie à un prix voisin, 26 florins. Mieux vaut donc acheter que faire copier. L'occasion se présente souvent. Un acte notarié du 18 septembre 1418 nous révèle qu'à cette date le futur maître-rational avait acquis les quatre premiers titres de l'inventaire de sa bibliothèque, des volumes du *Corpus juris civilis* de provenance bolonaise, des mains d'un frère chevalier de l'ordre de l'Hôpital, Jean de Mayronnes, sans doute fils d'un maître-rational mort en 1405⁵⁸. Les bibliothèques s'enrichissent surtout de la dispersion de collections après le décès de leur propriétaire. Les livres d'Honorat de Bayon sont, on l'a vu, rapidement mis en vente. Trois ans après la mort d'Antoine Suavis, la moitié de ses livres n'est plus dans sa maison et l'apurement des comptes entre Jean Suavis et sa mère Catherine révèle que les livres que cette dernière avait hérités de son oncle, le maître-rational Jean Isnard, ont été vendus pour 166 florins à Avignon. C'est à Avignon également que l'on porte pour les vendre la majeure partie des livres de l'archevêque d'Aix, ce qui suggère que le marché y est plus actif parce que le milieu universitaire y est plus vivant. Le plus gros acquéreur des manuscrits du prélat est Jacques Boysson, un juriste originaire de Roquebrune qui enseignera le droit à l'université d'Aix à partir de 1450. Une partie des livres qu'il acquiert alors se retrouve sur la liste des manuscrits qu'il lègue, vingt ans plus tard, à ses deux fils dans son testament de 1451⁵⁹. Par le jeu de ces achats et de ces legs, les collections s'alimentent, pour une part importante, à une circulation en circuit fermé à l'intérieur de la ville.

CONCLUSION

On peut s'interroger, pour conclure, sur l'apport de cette enquête à une histoire religieuse du Midi. Le caractère méridional de ces bibliothèques ne se traduit pas sur le plan linguistique. Le bilan est même, à cet égard, très négatif : le provençal n'apparaît que dans de rares textes à vocation pratique. Dans les deux bibliothèques qui font une place, très minime, à la langue vulgaire, le français et le provençal s'équilibrent. La note méridionale et plus spécifiquement provençale est donnée, non par la littérature de divertissement ou de piété, mais par la partie juridique de ces collections dont plusieurs contiennent le texte des statuts du comte Raymond Bérenger V et où figurent des œuvres des Provençaux Jean Blanc, Pierre Antiboul et Jean Raynaud ainsi que celles de quelques docteurs montpelliérains. Cet ensemble d'inventaires où prédominent des bibliothèques de juristes fortement spécialisées ne permet pas d'aller très loin dans l'approche de la vie religieuse et n'autorise que quelques observations. On peut noter tout d'abord que, mis à part le cas d'Avignon Nicolai, situé par son rôle personnel au cœur de la tourmente, le schisme n'a laissé que des échos affaiblis dans ces librairies. L'intérêt que ce prélat, comme le bénédictin Jean de Vitrolles, manifeste pour la littérature prophétique ne semble guère partagé par les laïcs. Chez eux, deux niveaux de culture religieuse apparaissent nettement. Sans avoir l'ampleur de celle des deux ecclésiastiques, la bibliothèque théologique d'Antoine Suavis révèle une culture solide et très classique, édifiée sur les mêmes bases résolument thomistes que la collection de livres léguée en 1451 par le professeur de droit Jacques Boysson à son fils Pierre⁶⁰. Les autres laïcs nourrissent presque exclusivement leur foi et leur piété de ce livre de matines dont on a vu la très large diffusion dans la société, du maître-rational au barbier. Le prix-fait d'un livre de ce type, copié en 1457 pour un noble, en définit le contenu : « Un calendrier, les sept joies de Notre-Dame, les offices de Notre-Dame, de la croix, du Saint-Esprit, des Onze mille

vierges, des morts, les sept psaumes de la pénitence et les prières suivantes : *Obsecro te...*, *O gloriosissima...*, *Beatissime...*⁶¹. On reconnaît la plupart des éléments qui constituent, selon l'analyse classique de Leroquais, le livre d'heures⁶². On appelle matines dans le Midi ce que l'on connaît ailleurs sous le nom d'heures⁶³. Livres de prière des laïcs, elles intègrent dans le cadre du rythme de la prière canoniale une piété dominée par la dévotion mariale et la considération de la mort. Il en existe sans doute des formes plus modestes, comme ce livre qu'un savetier originaire du diocèse de Thérouanne lègue en 1420 à un de ses confrères aixois et qui contient les sept psaumes de la pénitence et diverses prières⁶⁴. Mais l'on touche ici à des catégories sociales que nos inventaires, malheureusement, laissent dans l'ombre.

Notes

Sigles

- AD BDR = Archives départementales des Bouches-du-Rhône.
- AFP = *Archivum Fratrum Praedicatorum*.
- ASV = Archivio Segreto Vaticano.
- DS = *Dictionnaire de spiritualité*.
- GCN = *Gallia Christiana Novissima*
- PH = *Provence historique*
- N. Coulet, *Aix-en-Provence = Aix-en-Provence, espace et relations d'une capitale milieu XIV^e-milieu XV^e s.*, Aix, 1988.
- F. Cortez, *Officiers = Les grands officiers royaux du comté de Provence au Moyen Age*, Aix, 1921.
- D. Jacquart, *Le milieu médical = D. Jacquart, Le milieu médical en France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, 1981.

[1] N. Coulet *Aix-en-Provence*. – [2] A. Chalandon, « La bibliothèque de la cathédrale d'Aix à la fin du Moyen Age à travers trois inventaires inédits (1380, 1404 et 1407) », *PH*, 1993, 35-60. – [3] AD BDR 306 E 148 f° 26 v°. – [4] AD BDR 306 E 112 f° 235 v°, publié par N. Coulet, « Pour l'histoire du livre orné en Provence. Quelques documents inédits », *Chronique méridionale. Arts du Moyen Age et de la Renaissance*, 1983, 51. – [5] Je me limite à la société chré-

tienne. Il faudrait prendre aussi en considération l'inventaire des 179 livres du médecin juif Astruc de Sestier daté de 1439 publié par D. Iancu, « L'inventaire des livres et du mobilier d'un médecin juif d'Aix au milieu du xv^e siècle », *Revue des études juives*, 1975, 47-80. – [6] AD BDR 1 G 135 f° 5. J.-H. Albanès ne relève pas cette indication dans la notice qu'il a rédigée dans *GCN*, Aix, 98-102. – [7] Outre la notice d'Albanès, N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896, t. III, 490, 527, 562, IV, 9, 51, 278, N. Coulet, *Aix-en-Provence*, 557. – [8] AD BDR 1 G 135 ; J.-H. Albanès, « Inventaire du mobilier et des livres d'Avignon Nicolai, archevêque d'Aix en 1443 », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et philologie*, 1882, 163-200 ; « Vente du mobilier d'Avignon Nicolai, archevêque d'Aix (1443) », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie*, 1884, 19-56. – [9] AD BDR 308 E 36 f° 311 v° sv. L'utilisation de ce texte permet d'éliminer des doublons, de distinguer des titres unifiés par le scribe de 1 G 130, et de corriger d'autres titres mal transcrits. – [10] Deux de ces volumes ne lui appartiennent pas, ils seront restitués l'un au prieur du couvent dominicain de Marseille et l'autre au couvent de Carpentras. – [11] ASV Reg. AV 122 f° 221v°-222 et Reg. Av. 52 f° 446 – [12] ASV Coll 480 f° 4 v°-6 v° – [13] ASV Coll 478 f° 27-28 v°. – [14] G Hasenohr, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », dans A. Vernet dir., *Histoire des bibliothèques françaises, I, Les bibliothèques médiévales*, Paris, 1989, 237. J'ai bénéficié de l'aimable collaboration d'Anne Chalandon pour résoudre plusieurs problèmes d'identification posés par ces inventaires. – [15] *Collectio decretalium veterorum romanorum pontificum*, titre déformé par le notaire en *librum decretorum summorum pontificum*. – [16] *Expositio super illum capitulum Decretalium de summa Trinitate et fide catholica cap. Firmiter*. – [17] G. Hasenohr, « L'essor... », 238. – [18] L'incipit du manuscrit, anonyme, est celui du livre VI de cet ouvrage. – [19] Jean Peysson n'avait qu'une partie de la *Somme théologique*. – [20] Note sur le dénombrement sans doute incomplet des sermons de Narcès. H. Martin a calculé que dans les inventaires de prélats du temps de la papauté d'Avignon publiés par Williman les recueils de sermons et les manuels de prédication ne représentaient que 6 % des livres, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Age*, Paris, 1988, 119. – [21] Identification d'après le seul incipit. – [22] L'authenticité en est douteuse, cf. J.A. Paniagua, *Studia Arnaldiana*, Barcelone, 1994, 71 sv. – [23] L'inventaire porte « liber figuratum ». Il pourrait s'agir du *De schematibus sive tropis libellum hoc est de figuris modisque locutionum quibus Scriptura sancta contexta est* abrégé en « liber figurarum ». – [24] Ce qui confirme, ainsi que les inventaires des archevêques aixois du XIV^e siècle, la remarque de G. Hasenohr sur les « traces laissées dans les bibliothèques des prélats méridionaux par la lutte contre l'hérésie et la polémique anti-juive ». « L'essor des bibliothèques », 238. – [25] Je suis ici Th. Kaeppli, « La bibliothèque de Saint-Eustorge à Milan à la fin du xv^e siècle »,

AFP, 25, 1955, p.22 . – [26] Cf. *supra* note 3. – [27] K.W. Humphrey, « Les bibliothèques des ordres mendiants », dans *Histoire des bibliothèques en France*, 137-139, P.-A. Amargier, *Etudes sur l'ordre dominicain*, Marseille, 1985, p.63 sv. — [28] N. Coulet, « Jean de Vitrolles, moine de Saint-Victor, et les commencements de l'Université d'Aix », *PH*, 1966, 540-551 et *Aix-en-Provence*, p. 564-565. – [29] AD BDR 1 H 454 pièce 2265, 308 E 231 non folioté, 306 E 36 f° 278 v°. L'édition de ces inventaires est en préparation. Les résultats présentés ici sont encore provisoires. – [30] M.-H. Jullien de Pommerol, « Livres d'étudiants, bibliothèques de collèges et d'université », dans Vernet, *Histoire des bibliothèques françaises*, 102. – [31] N. Mann, « Pierre Flamenc admirateur de Pétrarque », *Romania* 1970, 306-340, 491-520. – [32] Cf. H. Gilles, « Les moines juristes », *CF* 29, 89-93. – [33] H. Bresc, *Livres et société en Sicile (1299-1499)*, Palerme, 1971, p. 24-25. – [34] F. Cortez, *Officiers*, 282. – [35] AD BDR 309 E 172 f° 158 sv. – [36] Au bas mot car plusieurs manuscrits composites contiennent des *questiones* ou *repetitiones* sans indication de nombre. – [37] Comme pour celle de Jean de Vitrolles l'édition de ces inventaires est en préparation et les résultats présentés ici sont encore provisoires. – [38] Il faut sans doute l'identifier aux « *matutinas historiatas* » qui figurent encore dans la maison du maître-rational trois ans plus tard cf. *infra* note 37. – [39] Il est dit ailleurs (AD BDR 309 E 190) « *unum librum in lingua layca romani Godofredi de Bolhon* ». Un testateur indique en 1407 qu'il a mis en gage un « *librum in romancio et in lingua gallica* » (AD BDR 309 E 39 f° 77 v°). – [40] AD BDR 309 E 190, l'acte figure au début de ce registre, incomplet du commencement comme le document lui même. – [41] AD BDR 309 E 221 f° 175 v°. – [42] F. Cortez, *Officiers*, 291 – [43] *Ibid.*, 316. – [44] AD BDR 309 E 353 non folioté. – [45] G Hasenohr p. 244. – [46] Le manuscrit porte *liber expositionum feudorum*. – [47] AD BDR 308 E 172 f° 272 v°. – [48] AD BDR 306 E 354 f° 84. – [49] AD BDR 307 E 23 f° 86. – [50] D. Jacquart, *Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle*, Paris, 1981, p. 197. – [51] Dans l'inventaire d'un barbier avignonnais de 1466 figurent trois livres dont deux qualifiés de *parvi*, Pansier, *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon*, Avignon, 1922, I, 70-71, – [52] D. Jacquart, *Le milieu médical*, 213. – [53] Dans les matines copiées en 1457 par un carme manosquin Pierre Gaufridi (cf *supra* n. 58) la lettre initiale de chaque office est dorée et une bordure d'or entoure chaque page. – [54] *unum armarium [...] clausum desuper ad modum letrerii*. – [55] AD BDR 308 E 121, 20 juin 1417. – [56] AD BDR 306 E 275 non folioté 5 septembre 1449. – [57] AD BDR 306 E 14 f° 77 v°. F. Cortez, *Les grands officiers*, 352. – [58] N. Coulet, *Aix-en-Provence*, 564, 566, 1153-1155. – [59] *Ibid.* – [60] AD BDR 306 E 301, non folioté, 22 septembre 1457. — [61] *DS* article « Heures » (A. Labarre) 7, 412-431. F. Avril et A. Bräm ont identifié deux livres d'heures enluminés de provenance aixoise qu'ils datent de la période ici envisagée (environ 1430) dans les bibliothèques de Vienne et de Zürich : F. Avril, « Manuscrits

à peinture d'origine française à la Bibliothèque nationale de Vienne », *Bulletin monumental*, 1976, 332-334, et A. Bräm, « Das Stundenbuch Rheinau 169 in der Zentralbibliothek Zürich – eine bedeutende provenzalische Bilderhandschrift um 1430 », *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 1993, 165-178. – [64] Dans le Midi et pas seulement en Provence, comme le montrent les inventaires de livres de la région toulousaine analysés par Ph. Wolff, *Commerce et marchands de Toulouse*, Paris, 1954, 614, et M.-Cl. Marandet, *La pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, thèse de 3^e cycle Toulouse, 1984, 632 – [63] AD BDR 308 E 134 f^o 56 v^o.

